



Accident à contre sens. Voici les faits

Par **DRIGO**, le **21/03/2018** à **15:23**

Bonjour,

Lundi 19/03 j'ai eu un accident.

Je roulais pour aller au travail, au virage un véhicule m'a percuté de face. (La rue est en double sens.)

J'ai effectué le constat avec mon adversaire qui souligne le fait qu'il n'y avait pas de marquage au sol.

J'ai coché la case "virait à droite" et lui la case "virait à gauche".

Je sais que j'ai fait une erreur car je roulais dans ma voie lui c'est retrouvé à gauche. (c'est la première fois que je faisais un constat et avec le choc j'ai percuté le volant et j'ai une contusion au genou)

Cependant lors de la réalisation du croquis, j'ai bien dessiné une courbe et mon véhicule A à droite et le véhicule B en face de moi il y'a l'espace nécessaire à gauche pour passer.

La conseillère MACIF ma dit que c'est 5050 alors que sur le croquis, il est à contre sens.

Comment est ce possible?

Il y a un panneau à l'entrée de cette rue indiquant que c'est une impasse je ne peux accepter cette décision

A quel recours ai-je droit?

Si vous voyez la rue ou les photos c'est d'une évidence..

Merci de vos réponses je suis désespéré...

Par **Lag0**, le **21/03/2018** à **15:25**

Bonjour,

Le plus important sur un constat, ce sont les cases cochées. Quelles sont-elles ?

Par **DRIGO**, le **21/03/2018** à **16:17**

Bonjour,

J'ai mis la case virait à droite et lui virait à gauche.

C'est une erreur je sais mais sur le coup j'étais vraiment pas lucide... Je roulais sur la voie de droite...

Par **morobar**, le **21/03/2018** à **18:09**

Bonjour,

Franchement à l'âge de délivrance du permis de conduire on fait la distinction entre virer à droite, ce qui implique de quitter la voie en empruntant une voie à sa droite, et circuler sur la droite de la chaussée conformément au code de la route en France.

En l'état de votre constat les 2 véhicules ont manœuvré pour quitter la même voie de circulation et emprunter tout les 2 en même temps une autre voie.

L'assureur ayant du mal à interpréter les circonstances agit à la Ponce Pilate.

SI tout le monde est de bonne foi, la répartition des responsabilités peut être révisée.

Par **DRIGO**, le **21/03/2018** à **19:37**

Effectivement je l'ai réalisé après coup...Sauf que le schéma montre un vehicule à contre sens dans un virage